



20^{ème} Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Point 10 c) de l'ordre du jour : Coopération et assistance

Genève, le 23 novembre 2022

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Nous tenons à remercier les membres du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance, le Japon, le Soudan, les Pays-Bas et la Thaïlande pour leurs efforts au cours de l'année écoulée.

Les dispositions de l'article 6 sur la coopération et l'assistance sont une contribution essentielle pour une mise en œuvre efficace de la Convention. Seuls des efforts conjoints et coordonnés entre les États affectés, les États donateurs et les organisations internationales, régionales et non gouvernementales, peuvent permettre la réalisation dans les meilleurs délais d'un monde où les populations peuvent vivre sans être confrontées aux risques posés par des mines antipersonnel.

Dans le cadre du plan d'action d'Oslo, nous nous sommes engagés à renforcer la coopération afin de faciliter une mise en œuvre aussitôt que possible des obligations relevant de la Convention. Grâce à la publication de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action d'Oslo, nous pouvons désormais suivre les progrès accomplis d'année en année, et il nous fournit certaines tendances:

Plusieurs indicateurs en lien avec l'assistance et la coopération internationale continuent de progresser. Nous pouvons relever que le nombre d'États parties qui fournis-

sent une assistance coordonnée en ayant recours aux mécanismes en place augmentée (Action 46). Nous notons également une tendance positive concernant le nombre de pays étudiant régulièrement les possibilités de coopération (Action 47).

Bien entendu, beaucoup reste encore à faire pour réaliser pleinement les mesures arrêtées dans le plan d'action. Il faut notamment redoubler d'effort pour toujours être en mesure de dégager les ressources nécessaires au respect des obligations au titre de la Convention et, dans un contexte de ressources limitées, poursuivre l'exploration de sources de financement innovantes et nouvelles.

Afin que les États affectés puissent saisir un maximum d'opportunités de soutien dans leur lutte contre les mines, l'approche individualisée est une voie toute indiquée, car elle favorise un dialogue entre les parties prenantes, qu'elles soient nationales ou internationales. Un tel dialogue favorise également une meilleure compréhension des besoins sur le terrain, ce qui permet d'optimiser plus encore l'allocation des ressources. Par exemple, le Soudan du Sud a fait le choix d'utiliser cette approche avec l'objectif clair de se libérer des mines antipersonnel d'ici à 2026, ce pourquoi nous tenons à le féliciter.

La Suisse est engagée dans le domaine de l'action contre les mines depuis plus de 25 ans. Les projets que nous soutenons actuellement dans 13 pays visent à améliorer la situation humanitaire des populations affectées, mais contribuent également à des objectifs plus larges de développement et de promotion de la paix. Lorsque cela est possible, conformément à l'Action 7 du Plan d'action d'Oslo, notre financement est fourni sur une base pluriannuelle. La Suisse est sur le point de se doter d'un plan d'action sur le déminage humanitaire couvrant la période de 2023 à 2026, car nous sommes convaincus qu'une approche s'inscrivant dans la durée et qui intègre tous les piliers du déminage humanitaire de façon flexible et circonstanciée, constitue le garant d'un impact meilleur et durable de nos actions.

Pour conclure, Monsieur le Président, comme le démontre de façon dramatique le contexte actuel en Ukraine, les besoins en matière de déminage ne vont pas diminuer dans un futur proche. En collaboration avec le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève, la Suisse soutient financièrement et pratiquement l'Ukraine dans la formation d'experts civils du déminage humanitaire, selon ses besoins.

Nous lançons un appel à tous les États donateurs pour qu'ils maintiennent leur engagement dans le secteur de l'action contre les mines malgré les nombreux défis et priorités simultanés auxquels nous sommes confrontés. Face à des besoins persistants, il faut rester engagé et de ne laisser personne de côté.

Merci M. le Président.